

Présentation du tableau de capitalisation des actions de concertation menées dans le cadre du projet Cigéo

Années	Actions	Porteurs	Buts	Liens pour informations supplémentaires
1991	Vote de la loi n° 91-1381 du 30 décembre 1991, dite loi « Bataille », relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs.	Gouvernement	<p>La loi Bataille</p> <p>Cette loi instaure un programme de recherche de 15 ans pour réfléchir à une solution de gestion des déchets radioactifs les plus dangereux. Trois solutions sont étudiées : la séparation/transmutation (par le CEA), le stockage géologique (par l'Andra) et l'entreposage de longue durée (par le CEA). A l'issue des 15 ans de recherche, l'Andra et le CEA remettent des dossiers qui sont évalués par la Commission nationale d'évaluation (CNE) et l'ASN.</p>	<p>Loi n° 91-1381 du 30 décembre 1991 https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000356548</p>
1998	Le site de Meuse/ Haute-Marne est retenu par le Gouvernement pour l'implantation d'un laboratoire souterrain.	Gouvernement et l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra),	<p>L'Andra a étudié de 1994 à 1996 la géologie des départements français qui étaient candidats à l'implantation du laboratoire dédié à ces recherches. Quatre sites manifestant leur intérêt ont été retenus sur la base de critères géologiques : trois concernant une couche argileuse (dans le Gard, la Meuse et la Haute-Marne) et un concernant un massif granitique (dans la Vienne). L'ensemble des résultats a montré que la géologie des sites de la Meuse et de la Haute-Marne - fusionnés en un seul en raison de la continuité de la couche argileuse étudiée - était particulièrement favorable.</p> <p>Fin 1998, le gouvernement annonce que le site de Meuse/ Haute-Marne est retenu pour implanter un laboratoire souterrain, le site du Gard ayant été écarté et celui de la Vienne jugé peu probant.</p>	<p>https://meusehautemarne.andra.fr/landra-en-meusehaute-marne/histoire-de-landra-en-meusehaute-marne</p>

2005	Remise du Dossier 2005 au Gouvernement dans lequel l'Andra conclut à la faisabilité et à la sûreté du stockage profond dans un périmètre de 250 km ² autour du Laboratoire souterrain.	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra),	<p>En 2005, l'Andra et le CEA remettent à l'État les résultats des quinze ans de recherches menées sur ces trois axes. Sur la base des dossiers qui lui sont remis, l'ASN estime que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la technologie de la séparation et de la transmutation n'est pas acquise, et que, dans tous les cas, elle ne supprime pas la nécessité d'un stockage ; • l'entreposage de longue durée ne peut pas constituer une solution définitive ; • le stockage en formation géologique profonde est une solution de gestion sûre pour isoler à long terme les déchets radioactifs. 	https://meusehautemarne.andra.fr/landra-en-meusehaute-marne/histoire-de-landra-en-meusehaute-marne
2005	Débat public sur la gestion des déchets radioactifs organisé par la Commission nationale du débat public.	Commission nationale du débat public (CNDP)	Les résultats de recherches menées dans le cadre de la loi Bataille font l'objet d'un premier débat public national organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP)	https://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-dechets-radioactifs/docs/pdf/dossier_presse/dossier-presse.pdf
2006	2006 : Débat et vote au Parlement de la loi de programme n°2006-739 du 28 juin 2006 qui retient le stockage réversible profond comme solution de référence pour la gestion à long terme pour les déchets HA et MA-VL.	Gouvernement	La loi du 28 juin 2006 retient la solution du stockage géologique profond comme solution de référence pour la gestion des déchets de haute activité (HA) et de moyenne activité à vie longue (MA-VL). Le Parlement demande que le futur site de stockage profond soit réversible pendant 100 ans et que les recherches sur d'autres solutions de gestion soient poursuivies.	https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT00000240700
2006	Loi du 28 juin 2006 institue le plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR)	Gouvernement		
2006	Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN) est créé par une loi du 13 juin 2006.	Gouvernement	Créé par la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et sécurité en matière nucléaire, le Haut comité est une instance indépendante et pluraliste où siègent tous les acteurs du monde nucléaire, avec pour mission de garantir et de promouvoir la transparence et l'information sur la sécurité du nucléaire.	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT00000819043 les dispositions de cette loi concernant le HCTISN sont codifiées aux articles L. 125-34 à L. 125-40 du code de l'environnement https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074220/LEGISCTA000025107980/#LEGISCTA000025107980
2009	Validation de la proposition par l'Andra de créer une zone de 30 km² (zone d'intérêt pour la reconnaissance approfondie, « ZIRA »), pour mener les études pour l'implantation de l'installation souterraine du stockage.	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra),	En 2009, l'Andra a proposé au gouvernement une zone souterraine de 30 km ² située à l'intérieur de la zone de transposition : la zone d'intérêt pour la reconnaissance approfondie (ZIRA). Cette zone a été définie à la fois sur des critères scientifiques liés à la sûreté et à la géologie du site et sur des critères identifiés par les riverains dans le cadre d'une concertation. Elle a été validée par le gouvernement après avis de l'ASN, de la Commission nationale d'évaluation et après consultation des élus et du Comité local d'information et de suivi du Laboratoire (CLIS).	https://www.cigeo.gouv.fr/sites/default/files/2018-08/568c.pdf

2011	Parution du décret autorisant l'Andra à poursuivre ses activités dans le Laboratoire souterrain jusqu'en 2030.	Gouvernement	Le décret n° 2011-1910 « autorisant l'Andra [Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs] à exploiter sur le territoire de la commune de Bure (Meuse) un laboratoire souterrain destiné à étudier les formations géologiques profondes où pourraient être stockés des déchets radioactifs » est publié au Journal officiel	https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000025006991
2012	Séminaire "Quel dialogue technique sur les déchets MA et HA-VL?"	Anccli, Clis de Bure et l'IRSN ont organisé, le 11 décembre 2012, un séminaire « Dialogue technique sur les déchets MA et HA-VL »	Etape du dialogue technique que l'Anccli, le Clis et l'IRSN construisent sur la gestion des déchets MA et HA-VL (Moyenne Activité et haute activité vie longue), son objectif est de permettre à l'ensemble des acteurs concernés de s'approprier les enjeux liés à la gestion de des déchets MA et HA-VL.	https://www.irsn.fr/page/seminaire-quel-dialogue-technique-sur-les-dechets-ma-et-ha-vl-decembre-2012
2013	Débat public sur le projet Cigéo, organisé par la Commission nationale du débat public.	Commission nationale du débat public (CNDP)	Saisie le 9 octobre 2012 par le président et la directrice générale de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), d'un projet de création d'un stockage réversible profond de déchets radioactifs en Meuse/Haute-Marne (projet Cigéo), la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé le 7 novembre 2012 d'organiser elle-même un débat public et d'en confier l'animation à une commission particulière (CPDP).	https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2021-06/CIGEO_BILAN_2013.pdf
2013	Dialogue technique pour en savoir plus sur les déchets nucléaires - Avril 2013	L'ANCCLI, le Clis de Bure et l'IRSN ont organisé, les 08 et 09 avril 2013, deux journées d'information sur l'histoire des déchets nucléaires.	Ce séminaire devait permettre aux participants de mieux connaître l'inventaire de déchets et l'inventaire servant de référence à Cigéo, la place donnée en France et sur le plan international aux alternatives à l'enfouissement, les avis et demandes des différents acteurs.	https://www.irsn.fr/page/deux-journees-pour-savoir-plus-sur-dechets-nucleaires-avril-2013
2014	Dialogue technique HA et MAVL – Réversibilité - Ressources - Avril 2014	Séminaire organisé conjointement par le Clis de Bure, l'ANCCLI et l'IRSN, les 29 et 30 avril 2014.	Ce séminaire a permis aux participants de faire le point sur deux sujets qui avaient émergés lors des manifestations précédentes et qui ont également été soulignés lors du débat public CIGEO, à savoir la réversibilité (technique et décisionnelle) et l'accès aux ressources énergétiques potentielles.	https://www.irsn.fr/page/dialogue-technique-ha-et-mavl-reversibilite-ressources-avril-2014
2015	Dialogue technique HA-MAVL - Risques en exploitation et dus à la co-activité - Avril 2015	Séminaire organisé conjointement par le Clis de Bure, l'ANCCLI et l'IRSN, les 9 et 10 avril 2015.	Ce séminaire a permis aux participants de faire le point sur des sujets qui avaient émergés lors des séminaires précédents et lors du débat public CIGEO en 2013, à savoir les risques en exploitation (incendie, explosion, dispersion de matières radioactives) et les risques dus à la co-activité.	https://www.irsn.fr/page/dialogue-technique-ha-mavl-risques-en-exploitation-et-dus-la-co-activite-avril-2015

2016	Loi n° 2016 -1015 du 25 juillet 2016 précisant les modalités de création de Cigéo	Gouvernement	La loi du 25 juillet 2016 définit la notion de réversibilité, qui permet, à travers des outils techniques et de gouvernance, de laisser des choix ouverts pour les générations futures, qui auront à exploiter le stockage pendant plus de cent ans. Elle prévoit également la mise en place d'une phase industrielle pilote permettant de réaliser des tests grandeur nature. Elle planifie un nouveau rendez-vous parlementaire après cette phase industrielle pilote mais aussi l'organisation, tous les cinq ans, d'une consultation des parties prenantes sur le plan directeur pour l'exploitation de Cigéo et d'une revue de mise en œuvre du principe de réversibilité.	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032932790/
2016	Proposition du plan directeur pour l'exploitation (PDE) de Cigéo	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra)	La proposition de PDE décrit l'inventaire des déchets à y stocker et les différentes étapes successives de réalisation des installations industrielles, d'exploitation et de fermeture de Cigéo, telles qu'envisagées par l'Andra sur la base des études menées jusqu'en 2015	https://www.andra.fr/sites/default/files/201808/proposition%20PDE%20avril%202016.pdf
2016	Dialogue technique HA-MAVL - Les transports de substances radioactives - Mars 2016	L'ANCCLI, le Clis de Bure et l'IRSN ont organisé les 29 et 30 mars 2016 un séminaire consacré aux transports des substances radioactives, dont les colis de déchets.	Ce séminaire a permis aux participants de faire le point sur le rôle des différents acteurs, sur la réglementation des transports, sur le suivi et la sécurité des transports et sur la gestion de crise en cas d'accident.	https://www.irsn.fr/page/dialogue-technique-ha-mavl-les-transports-de-substances-radioactives-mars-2016
2017	Dialogue technique HA-MAVL - Dossier d'options de sûreté de CIGEO - Décembre 2017	L'IRSN, l'ANCCLI et le Clis de Bure ont organisé les 13 et 14 décembre 2017 un nouveau séminaire permettant aux membres des commissions locales d'information de faire un point sur le dossier d'options de sûreté (DOS) du projet de centre industriel de stockage géologique (CIGEO) présenté par l'ANDRA.	Permettre aux membres des commissions locales d'information de faire un point sur le dossier d'options de sûreté (DOS) du projet de centre industriel de stockage géologique (CIGEO) présenté par l'ANDRA.	https://www.irsn.fr/page/dialogue-technique-ha-mavl-dossier-doptions-surete-cigeo-decembre-2017?dId=db792e85-9856-4e70-8ca5-ed7e5ebc2245&dwId=dad51f65-d3d4-417d-90ad-e32245ad7d42#.Y7gFMtWZM2w
2018	Avis n° 2018-AV-0300 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 11 janvier 2018 relatif au dossier d'options de sûreté présenté par l'Andra pour le projet Cigéo de stockage de déchets radioactifs en couche géologique profonde	Dossier d'options de sûreté à l'initiative de l'Andra en date du 6 avril 2016, du 13 mai 2016, du 24 mai 2016 et du 6 juillet 2016.	Ce dossier constitue une étape clé qui vise à présenter les options de conception du stockage et les éléments de sûreté associés en amont de la demande d'autorisation de création (DAC), que l'Andra prévoit de déposer en 2018	https://www.asn.fr/l-asn-reglemente/bulletin-officiel-de-l-asn/installations-nucleaires/avis/avis-n-2018-av-0300-de-l-asn-du-11-janvier-2018
2019	Débat public sur le Plan national de gestion des matières et déchets radioactif (PNGDMR)	Ministère de la Transition écologique et solidaire et l'Autorité de Sûreté Nucléaire	Le plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR) constitue un outil de pilotage pour gérer les matières et déchets radioactifs de façon durable, dans le respect de la protection de la santé des personnes, de la sécurité et de l'environnement. Ce plan est élaboré par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et l'Autorité de Sûreté Nucléaire selon un cadre fixé par le code de l'environnement.	https://pngmdr.debatpublic.fr/ https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042032480

2020	<p>Mise en place par le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire d'un comité de suivi "Concertation Projet Cigéo"</p>	<p>Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN)</p>	<p>Le Haut comité a décidé, dans le cadre de son avis n°15 relatif à la participation du public au projet Cigéo du 28 septembre 2020, de mettre en place un comité de suivi.</p> <p>Ce comité a pour objectif de suivre les démarches de concertation et de dialogue entreprises à propos du projet Cigéo et d'en apprécier la lisibilité, la complémentarité, la coordination et l'adaptation aux grands principes identifiés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer une continuité de l'information et de la participation tout au long du projet ; 2. Tenir compte de l'existant ; 3. Assurer une information et une participation du public aux échelles locale et nationale ; 4. Viser l'ensemble des publics, comme le public « averti », le grand public, les riverains du projet du centre de stockage, les riverains des sites de production, de traitement, de conditionnement ou d'entreposage des déchets ; 5. Retenir des modalités d'information et de participation du public les plus adaptées possibles ; 6. Prendre en compte les considérations du public et y répondre de façon argumentée. <p>Plus généralement, il préconisera la façon dont les parties prenantes impliquées pourront décliner dans le temps les principes et recommandations émis par le Haut comité.</p>	<p>http://www.hctisn.fr/groupe-de-suivi-concertation-projet-cigeo-r67.html</p>
2021	<p>Intervention du Haut comité à la conférence de citoyens relative à la phase industrielle pilote de Cigéo</p>	<p>ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs)</p>	<p>Le 2 juillet 2021, dans le cadre de la conférence de citoyens organisée par l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) sur la mise en œuvre d'une phase industrielle pilote du projet Cigéo (centre industriel de stockage géologique), le Haut comité a présenté ses principales recommandations relatives à la participation du public à ce projet.</p> <p>Le Haut comité a précisé les actions menées depuis près de 10 ans dans le cadre du projet Cigéo, notamment son "rapport préalable au débat public sur le projet de stockage géologique profond de déchets radioactifs Cigéo" du 28 mars 2013 et ses recommandations relatives à la participation du public au projet Cigéo du 28 septembre 2020.</p>	<p>http://www.hctisn.fr/intervention-du-haut-comite-a-la-conference-de-a107.html</p>

2022	Création du Groupe de suivi "Concertation Projet Cigéo"	Ministère de la Transition énergétique	<p>La DUP permet de garantir la maîtrise foncière des terrains et constitue un premier jalon préalable au dépôt d'une série de demandes d'autorisations nécessaires à l'avancement du projet. Elle n'autorise cependant pas la création du centre de stockage.</p> <p>La DUP permet également la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU) concernés par le projet Cette procédure administrative a pour objectif d'adapter et de modifier les documents d'urbanisme afin que le projet en question soit réalisable.</p>	https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=1ZULqUrbq9TtN8a-0eamD2WXdZTHlv84Xlt-7CAT-zY=
2022	Réunion publique en ligne de concertation sur la phase industrielle pilote et la gouvernance du projet Cigéo	Ministère de la transition écologique et l'Andra	<p>Le 14 février à 18h, la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du Ministère de la transition écologique et l'Andra ont organisé une réunion publique en ligne de retour sur les concertations sur la phase industrielle pilote et la gouvernance du projet Cigéo. L'Andra présentera les enseignements qu'elle en retire et le public pourra réagir à ses propositions.</p>	https://www.andra.fr/reunion-publique-sur-le-projet-cigeo-retour-sur-les-concertations-sur-la-phase-industrielle-pilote
2023	Dépôt de la demande d'autorisation de création (DAC) Cigéo	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs - Andra	<p>Le 16 janvier 2023, l'Andra a déposé la demande d'autorisation de création (DAC) de Cigéo, le projet de stockage géologique pour les déchets les plus radioactifs.</p> <p>Cette étape charnière marque à la fois un aboutissement et un nouveau départ pour le projet.</p>	
2023	Publication de la première édition du PDE de Cigéo - février 2023	L'Andra publie la première édition du plan directeur de l'exploitation de Cigéo (PDE)	<p>Ce document présente une « photographie » du projet de centre de stockage : gouvernance, déploiement, phase industrielle pilote, inventaire des déchets à stocker, réversibilité, financement et mémoire.</p>	https://www.andra.fr/publication-de-la-premiere-edition-du-pde-de-cigeo
2023	Recevabilité du dossier de demande d'autorisation de création de Cigéo	Le 26 juin 2023, L'ASN considère que le dossier de demande d'autorisation de création de Cigéo est recevable	<p>L'ASN conclut que le dossier est constitué de l'ensemble des pièces réglementairement requises, et que celles-ci contiennent les éléments nécessaires pour engager le travail d'analyse et d'expertise qui est au cœur de la procédure d'instruction.</p> <p>Cette première étape marque le début de la procédure d'instruction du dossier, dont la première phase est une instruction technique dont la durée est estimée à 3 ans.</p>	https://www.asn.fr/l-asn-informe/actualites/l-asn-considere-que-le-dossier-de-demande-d-autorisation-de-creation-de-cigeo-est-recevable
Mars 2023	Atelier du 8 mars	Autorité de sûreté nucléaire (ASN)	Présentation du projet de saisine	

Avril 2023	Atelier du 6avril 2023	Autorité de sûreté nucléaire (ASN)	Bilan et récolement des modifications apportées	
Juin 2023	Saisine de l'IRSN sur le dossier de demande d'autorisation de création du projet Cigéo	Demande d'expertise de l'ASN du 7 juin 2023 à l'IRSN	L'ASN s'appuiera sur l'expertise de l'IRSN et la consultation des groupes permanents d'experts compétents (usines, déchets, radioprotection)	https://www.asn.fr/l-asn-informe/actualites/l-asn-considere-que-le-dossier-de-demande-d-autorisation-de-creation-de-cigeo-est-recevable